

Zeitschrift: Magazine / Musée national suisse
Herausgeber: Musée national suisse
Band: - (2023)
Heft: 1

Rubrik: Musée national Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Landesmuseum Zürich

Museumstrasse 2, 8001 Zürich

Öffnungszeiten Di–So 10–17 Uhr/Do 10–19 Uhr

Tickets CHF 10/8, Kinder bis 16 J. gratis

DAUERAUSSTELLUNGEN

Geschichte Schweiz

Die Ausstellung führt chronologisch vom Mittelalter ins 21. Jahrhundert.

Die Sammlung

Die Ausstellung zeigt über 7000 Objekte aus der eigenen Sammlung.

Archäologie Schweiz

Die wichtigsten Entwicklungen der Menschheitsgeschichte von 100 000 v. Chr. bis 800 n. Chr.

Ideen Schweiz

Die Ausstellung geht der Frage nach, welche Ideen die Schweiz zu dem gemacht haben, was sie heute ist.

Einfach Zürich

Eintauchen in die bewegte Geschichte von Stadt und Kanton Zürich.

Mit fliegendem Teppich durch die Geschichte

Familienausstellung.

WECHSELAUSSTELLUNGEN

Prunkvolle Schlitten

bis 2. April 2023

Sagen aus den Alpen

bis 23. April 2023

Kraftakt Frauenstimm- und Wahlrecht

9. Februar bis 16. April 2023

Zum Geburtstag viel Recht.

175 Jahre Bundesverfassung

17. März bis 16. Juli 2023

9.
FEB**Expertenführung: Glocken, Rollen, Federbüsche – Lustfahrten mit Pferdeschlitten**

18–19 Uhr

Mit Jürg Burlet.

12.
FEB**Familienführung: Sagen aus den Alpen – Gänsehautgeschichten**
11–12 Uhr

Die Familien hören auf dem Rundgang ausgewählte Sagen und entdecken deren geheimnisvolle Botschaften. Für Familien mit Kindern von 5–9 Jahren.

16. FEB &
2. MÄRZ**Expert/innenführung: Kolonialgeschichte Schweiz – eine Spurensuche in der Dauerausstellung**

18–19 Uhr

Am 16. Februar mit Monique Ligtenberg und Raphael Schwere. Am 2. März mit Marilyn Umurungi und Bernhard Schär.

17.
FEB**Führung: Geschichte Schweiz – Frauen im Fokus**
11.30–12.30 Uhr

Warum war der Weg bis zur Einführung des Frauenstimmrechts 1971 so steinig und was hat sich seitdem verändert? Die Führung in der Dauerausstellung veranschaulicht die Zusammenhänge.

23. FEB &
30. MÄRZ**LATE**
19–23 Uhr

LATE findet jeweils am letzten Donnerstag des Monats statt. Wer lieber abends durch die Ausstellungen schlendert, ist hier genau richtig.

2.
MÄRZ**Führung für Seniorinnen und Senioren: Prunkvolle Schlitten**
14–15.15 Uhr

Rundgang durch die Ausstellung ohne Hektik und Eile.

8.
MÄRZ**Fokusveranstaltung: Internationaler Frauentag**
18.30 Uhr

Aus dem Schatten geholt. Unbekannte Pionierinnen sichtbar machen.

19.
MÄRZ**Workshop: Schmuck – vom Bärenzahn-Amulett bis zum Edelstein**

10.30–12 Uhr

In der Ausstellung lassen sich die jungen Gäste inspirieren und werden im Atelier selber kreativ. Für Familien mit Kindern ab 5 Jahren.

29.
MÄRZ**Fokusveranstaltung: Leiden an der Demokratie. Die tapfersten aller Männer**
18.30 Uhr

Diese Veranstaltung gedenkt einer speziellen Gruppe, die sich vor 1971 für das Frauenstimm- und Wahlrecht stark machte: der kleinen Gruppe unerschrockener Männer. Mit Franziska Rogger, Peter Hottinger und Hortensia von Roten.

30.
MÄRZ**Expertinnenführung: Drachen und Dialas – Sagen aus Graubünden**

18–19 Uhr

Auf Deutsch und Romanisch erzählt. Mit Anna Ratti, Erzählerin und Kunstvermittlerin.



La projection multilingue rappelle le chemin vers le droit de vote et d'élection des femmes.



Hommage à un jalon politique

Une fresque multimédia d'une grande modernité retrace le long périple des Suissesses pour l'obtention de l'égalité dans les urnes.

En Suisse, les femmes ont longtemps été privées de leurs droits civiques et politiques. Depuis le 19^e siècle, la lutte des femmes pour leurs droits se heurtait à une vive opposition, et le chemin menant à leur participation politique fut semé d'embûches. Ce n'est qu'en 1971 que ce combat pour l'égalité entre les sexes connut une avancée décisive: l'adoption du droit de vote et d'élection des femmes au niveau fédéral.

L'association Hommage 2021 retrace ce long parcours dans une projection d'une vingtaine de minutes. Le résultat est une impressionnante fresque multimédia en plusieurs langues qui fut projetée sur la façade du palais Fédéral en août 2021. Elle rappelle non seulement les nombreuses étapes que les Suissesses ont dû franchir depuis la fin du 19^e siècle pour obtenir leurs droits politiques, mais aussi les nombreux retours de bâton qu'elles ont essuyés et la position conservatrice des hommes suisses, dont dépendait finalement la décision.

C'est dans les années 1950 - 1960 que ces derniers commencèrent à réaliser que l'exclusion des femmes de la sphère politique ne passait pas inaperçue à l'étranger et ternissait l'image de la Suisse à l'international. Lorsque la Suisse voulut adhérer en 1968 à la Convention européenne des droits de

l'Homme sans bouger d'un iota sur la question des droits des femmes, cette attitude porta atteinte à la réputation mondiale du pays, mais déclencha en outre un séisme politique à l'intérieur de ses frontières. Les femmes de toutes obédiences s'unirent pour défendre leur cause, dans un mouvement qui instaura enfin l'égalité juridique entre les sexes au niveau fédéral - question que d'autres pays avaient déjà réglée depuis longtemps et qui était depuis rentrée dans leurs mœurs.

Cette projection a été présentée dans le cadre du 50^e anniversaire du vote historique de 1971. Le Musée national Zurich présente désormais cette fresque historique qui met en lumière le chemin parcouru par les femmes pour obtenir le droit de vote et d'élection. Elle a pu être intégrée au programme des expositions grâce à la coopération avec l'association Hommage 2021 et au soutien de la Fondation Gerbert Rüf. ●

Tour de force pour le droit de vote et d'élection des femmes
Projection multimédia.

9 février - 16 avril 2023

Au nom de la loi... joyeux anniversaire!

La Constitution fédérale est loin de n'être qu'une pile d'articles poussiéreuse. Depuis 1848, ce document régit les droits et les devoirs de la population suisse et influence sa vie au quotidien.

La Suisse dispose d'une constitution démocratique depuis 175 ans. La Constitution fédérale de la Confédération suisse de 1848 a été élaborée puis introduite en l'espace de dix mois : premiers travaux en février, votations cantonales en juillet et août, élection du Conseil national et du Conseil des États en octobre, première assemblée des deux chambres début novembre, élection du premier Conseil fédéral par le Parlement à la mi-novembre. Une telle efficacité a de quoi laisser pantois. De nos jours, il n'est pas rare que l'élaboration d'une simple loi, de sa conception à son entrée en vigueur en passant par sa mise en consultation, s'étale sur plusieurs années. Travaillait-on tout simplement plus vite il y a 175 ans ? En réalité, la vitesse à laquelle la Constitution suisse a vu le jour est trompeuse. D'une

part, si l'État fédéral est le fruit d'une longue histoire conflictuelle, les exemples ne manquaient pas : la Déclaration française des droits de l'homme et la Constitution des États-Unis, créées et amorcées environ 60 ans plus tôt, ont servi de référence à la Suisse. D'autre part, ces textes fondamentaux ont fourni une solide base de modèles aux cantons libéraux. L'entrée en vigueur de la Constitution n'a en outre pas mis un terme au climat de luttes et de compromis au sein de la sphère politique. Ainsi, au cours des 50 années qui ont suivi son adoption, la Constitution a été adaptée à plusieurs reprises, revêtant un caractère plus démocratique concernant plusieurs aspects-clés. Par exemple, en 1848, le Parlement statuait seul. Le référendum a été introduit en 1874, suivi par l'initiative populaire en 1891. 80 ans devaient encore

s'écouler jusqu'à ce que les femmes soient considérées les égales des hommes dans la Constitution.

Nombre d'acteurs et de processus ont contribué à façonner et à peaufiner la Constitution telle que nous la connaissons aujourd'hui : le peuple, les cantons, le Parlement, les tribunaux, sans oublier les conventions internationales. Si bien que la population suisse peut aujourd'hui se targuer d'un bel éventail de droits fondamentaux. Place aux 175 prochaines années de travail en faveur de notre loi fondamentale commune! ●

Au nom de la loi... joyeux anniversaire! 175^e anniversaire de la Constitution fédérale

L'exposition revisite l'histoire de la Constitution fédérale et propose de découvrir de manière ludique l'interaction entre les notions de droits, de devoirs et de liberté personnelle au niveau politique.

17 mars – 16 juillet 2023



Dessin à la main. Constitution fédérale de 1848. Gouache sur papier, calligraphiée.